

## **Réponse de Dexia au questionnaire Les Amis de la Terre - ATTAC**

En préambule, Dexia rappelle que son activité s'articule autour de trois grands métiers : la banque de détail, la banque du secteur public (Public and Wholesale Banking) et la gestion d'actifs et services. Dexia propose une gamme complète de services de banque de détail, commerciale et privée à plus de huit millions de clients, principalement en Belgique, au Luxembourg et en Turquie. En France, Dexia accompagne les collectivités, les acteurs publics et parapublics dans la réalisation de leurs projets grâce à une gamme complète de solutions bancaires et financières dédiées.

### **1. Votre groupe bancaire a-t-il des filiales, ou participations dans des filiales, domiciliées dans les paradis fiscaux, selon l'indice d'opacité financière du Tax Justice Network ?**

Dans le cadre du respect des standards internationaux en matière de transparence fiscale, Dexia respecte les principes adoptés par l'OCDE et le G20 sur la mise en œuvre des standards internationaux visant à améliorer la transparence fiscale et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Dexia n'est pas présent dans des territoires jugés « non coopératifs ».

### **2. À combien s'élève le total des bonus et stock-options distribués au titre des activités des années 2008, 2009 et 2010 au sein de votre groupe bancaire ?**

#### **- Stock-options :**

Aucune option sur action ou action gratuite n'a été octroyée aux administrateurs non exécutifs, ni aux collaborateurs depuis 2008. Il en sera de même en 2011.

#### **- Total des rémunérations variables (en millions d'euros) :**

2007 : 122.15

2008 : 62.81

2009 : 78.44

2010 : 85.65

Soit une baisse de 30% entre 2007 et 2010 en matière de rémunérations variables.

### **3. Quelle est la part de vos activités de banque de financement et d'investissement et de gestion d'actifs (notamment activités de marché : bourses, marchés de gré à gré, change...) dans votre produit net bancaire ?**

Gestion d'actifs : En 2010, la part de Dexia Asset Management dans les revenus du groupe a représenté 4%.

Banque de financement et d'investissement : Le concept de BFI n'est pas très représentatif de l'activité de Dexia. Toutefois le groupe Dexia a un peu d'activité de marché (non chiffré) en legacy, principalement de la gestion de trésorerie, et en public finance.

Jusqu'en 2008, les activités de marché faisaient l'objet d'un segment d'activité de Dexia, TFM, qui faisait l'objet d'un reporting dédié. Suite à la mise en place du plan de transformation et du recentrage sur les activités core, Dexia a:

- totalement arrêté le trading pour compte propre,
- fermé 12 salles de marché sur 14.

Actuellement les activités de marché de Dexia comprennent uniquement les activités de refinancement (long terme et court terme), le support des métiers (PWB, et un peu de retail), et les activités de cessions d'actifs de la legacy. Ce sont des activités qui ne génèrent pas de résultats propres, et ne se voient pas allouer d'actifs.

Les activités corporates et financement de projets sont incluses dans la ligne de métier PWB. Dexia ne communique pas sur un P/L dédié. Cependant, au premier trimestre 2011 l'income PWB (234M€) se répartissait de la manière suivante : 47% public banking, 28% corporate banking et 25% project finance. En outre, à fin mars 2011, Dexia détenait 27.4Mds€ d'actifs de projets et 7.8 Mds€ d'actifs corporate.

### **4. Quel pourcentage du produit net bancaire, avez-vous distribué à vos actionnaires (ou sociétaires) sur les exercices 2008, 2009 et 2010 ?**

**Exercice 2008 :** Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2009, de ne pas verser, à titre exceptionnel, de dividendes au titre de l'année 2008.

**Exercice 2009 :** Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 12 mai 2010, a procédé à une augmentation de capital de EUR 352 915 394,01 par incorporation de réserves et avec l'émission de 83 927 561 actions de bonus qui ont été attribuées le 11 juin 2010 aux actionnaires au prorata de leur participation. Pour de plus amples informations, voir chapitre « Informations aux actionnaires » à la page 69 du rapport annuel 2009.

**Exercice 2010 :** L'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital de la société par incorporation d'un montant de EUR 274 909 388,40 à prélever sur les réserves et de distribuer des actions nouvelles aux actionnaires au prorata de leur participation, sous la forme d'actions de bonus.

Pour ces deux dernières années, Dexia fait l'objet de la part de la Commission Européenne d'une interdiction de verser des dividendes sous forme de cash (en 2011 sur les résultats de l'année 2010, et en 2010 sur les résultats de l'année 2009). Cette interdiction prendra fin l'année prochaine.

## **5. Vos conseillers de clientèle sont-ils rémunérés individuellement, à la commission, en fonction des produits placés ?**

L'activité de banque de détail de Dexia en Belgique repose sur deux réseaux distincts :

- le réseau des SCRL (société coopérative à responsabilité limitée - 80%) qui est rémunéré sur la base de commissions versées aux SCRL et redistribuées selon des modalités qui leur sont propres aux conseillers de clientèles.

Les commissions versées aux SCRL sont fonction des encours existants d'une part et des résultats de l'année en cours d'autre part. Les objectifs à atteindre pendant l'exercice en cours ont pour but de réaliser une croissance rentable. Ils sont répartis en 4 groupes distincts, à savoir : le client (p.ex. satisfaction client), le comportement Dexia Way (p.ex. fonctionnement conforme à MiFID), le volume et la rentabilité (les placements sont soumis à la norme de conformité à MiFID).

Le réseau SCRL est donc rémunéré non seulement sur base du volume des produits vendus, mais également sur base d'autres critères devant le motiver à améliorer la satisfaction client qui constitue pour Dexia la condition première d'une croissance rentable et durable.

- le réseau Salarié (20%), dont les collaborateurs sont employés de Dexia Banque en Belgique et rémunérés comme tels.

Les conseillers clientèles de ce réseau doivent réaliser des objectifs identiques à ceux du réseau SCRL pendant l'exercice en cours, selon 4 critères : client, comportement Dexia Way, volume et rentabilité.

## **6. Comment a évolué le montant total des commissions prélevées sur la clientèle sur les années 2008, 2009, 2010 ?**

Dexia ne souhaite pas apporter de réponse à cette question.

## **7. Quelle est en 2010 la part des PME/PMI dans votre activité de financement des entreprises ?**

Les crédits accordés aux indépendants et PME/PMI représentent environ 39% des crédits à la clientèle de notre activité de banque de détail et commerciale à fin 2010, auxquels il faudrait ajouter la part PME/PMI du corporate belge inclus dans les résultats de l'activité Public and Wholesale Banking (non communiqué).

## **8. Quelle est la part des projets d'économie sociale et solidaire dans votre activité de financement des entreprises ?**

Au travers de son activité Public and Wholesale Banking, Dexia est impliqué directement dans le financement de différents projets d'économie sociale et solidaire. La part des projets d'économie sociale et solidaire est difficile à chiffrer, dans la

mesure où il n'existe pas aujourd'hui de paramètre pour suivre ces projets spécifiquement en interne.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité de « mécénat de solidarité », Dexia Foundation Belgium ASBL soutient le microcrédit en Belgique, en octroyant des subsides de fonctionnement (420.000 euros en 2010) à deux bureaux d'économie solidaire : Crédal et Hefboom. Ces subsides ont permis de donner un coup d'accélérateur à l'activité de microcrédit en Belgique depuis 2006. L'aide de Dexia Foundation à ces deux organismes se traduit aussi par la mise à disposition d'une vingtaine de volontaires Dexia, qui apportent leurs compétences pendant leurs heures de loisirs à ces 2 distributeurs de microcrédits. Cette activité de mécénat ne se situe cependant pas dans le cadre de l'activité de Dexia en matière de financement des entreprises.

### **9. Quelle part des fonds collectés sur le livret A versez- vous en 2010 à la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer le logement social ?**

100 % des fonds collectés sur le Livret A par Dexia en France ont été reversés à la CDC pour financer le logement social en 2010. Il en sera de même en 2011. Pour information, les clients qui déposent leur fonds en Livret A chez Dexia sont exclusivement des clients du secteur de l'habitat social et du secteur associatif.

### **10. Votre établissement (ou une filiale) propose-t-il des crédits revolving, notamment à ses clients les moins aisés ? A quel taux d'intérêt ?**

Dexia Banque en Belgique propose des crédits revolving dont le taux d'intérêt débiteur annuel varie de 11,73% à 12,73% en fonction du montant de la ligne budgétaire ouverte.

La loi sur le crédit à la consommation oblige les établissements bancaires belges à n'octroyer des crédits qu'à des personnes qui selon les informations à disposition de la banque sont à même de le rembourser. Le non respect de cette loi peut entraîner une sanction pénale depuis la nouvelle loi du 1<sup>er</sup> décembre 2010 transposant la Directive européenne en la matière.

Dans ce contexte, Dexia Banque en Belgique n'accorde de crédits qu'à des clients disposant d'au moins un minimum à vivre acceptable après déduction de ses charges de crédits.

En outre, les clients les moins aisés de Dexia Banque en Belgique sont suivis via les centres publics d'aide sociale (CPAS). C'est pourquoi Dexia Banque Belgique a développé des comptes spécifiques qui supportent les CPAS dans leur fonctionnement vis-à-vis des personnes moins aisées. Les comptes aide sociale, le système de gestion budgétaire, la médiation de dettes, le système I, les garanties de séjour et la reconstitution de la garantie locative sont des solutions conçues spécifiquement par Dexia pour ses clients les moins aisés.

Dès qu'un client est suivi par un CPAS, Dexia Banque Belgique ne lui octroie pas de crédits afin d'éviter un surendettement.

Les entreprises sont jugées sur base de différents critères (p.ex. le degré d'endettement) avant de leur mettre à disposition un crédit roll over.

### **11. Quel pourcentage de votre clientèle de Particuliers représentent les interdits bancaires, fin 2008, 2009 et 2010 ?**

La notion d'interdit bancaire telle qu'entendue en France n'existe pas en Belgique. Cette question ne s'applique donc pas à Dexia Banque.

### **12. Au cours des trois dernières années, combien d'accords salariaux votre banque a-t-elle signés avec les organisations syndicales majoritaires ?**

Sur la période 2008-2010, Dexia a signé 38 accords collectifs avec les organisations syndicales relatifs au thème Rémunération/Statut.

### **13. Quelle est la part des rémunérations variables, liées à la performance individuelle ou collective, dans la masse salariale de votre établissement ?**

La rémunération variable des dirigeants et top managers du groupe s'articule autour de trois dimensions :

- une dimension groupe, à hauteur de 30% ;
- une dimension business, à hauteur de 30% ;
- une dimension individuelle, à hauteur de 40%.

Pour l'ensemble des autres catégories d'employés, Dexia met en lace des mécanismes permettant l'harmonisation des rémunérations variables au sein du groupe, en s'appuyant sur les critères suivants :

- les résultats de l'entité à laquelle appartient le collaborateur influent sur la rémunération variable ;
- la performance du collaborateur est challengée par le manager en charge de l'activité ou de la ligne de métiers ;
- la rémunération variable tien compte de la performance du collaborateur.

Les parts variables 2010 (versées en 2011) ont représenté 10,5% de la masse salariale brute au sein de l'entité principale du groupe en France (Dexia Crédit Local).

Par ailleurs, Dexia applique les règles européennes et nationales relatives à l'étalement dans le temps du versement des rémunérations variables.

#### **14. Au cours des trois dernières années, combien d'accords sur les conditions de travail et la souffrance au travail, votre banque a-t-elle signés avec les organisations syndicales majoritaires ?**

Le groupe s'attache depuis plusieurs années à prévenir et détecter les situations de stress, notamment par la mise en place d'une politique de prévention des «risques mentaux». De nombreux dispositifs de détection, prévention et prise en charge de la gestion du stress existent ainsi à travers le groupe et sont formalisés par des accords collectifs ou des plans d'actions.

En 2010, ces mesures se sont encore renforcées et harmonisées avec la systématisation d'un ensemble d'actions obligatoires dans chaque entité. Ces mesures ont été présentées et discutées avec les partenaires sociaux, au niveau du Comité d'Entreprise Européen (COEE) et des Comités Entreprise locaux.

Le plan d'action du groupe comprend une série de mesures déclinées selon le type de prévention : primaire, secondaire ou tertiaire.

Prévention primaire (agir directement sur les causes pour réduire les impacts négatifs sur l'individu) :

- Mise en œuvre d'enquêtes sur le stress
- Organisation de conférences de sensibilisation des managers
- Diffusion d'une brochure d'information

Prévention secondaire (aider les individus à mieux s'adapter aux exigences de l'environnement) :

- Organisation de formations spécifiques pour les directions des ressources humaines (gestionnaires de carrière, responsables formation, ...) et les membres des services sociaux (services médicaux,...)
- Poursuite et développement du coaching interne
- Mise en place d'un suivi mensuel d'indicateurs de stress et de burn-out
- Communication régulière

Prévention tertiaire (traiter et assurer le suivi individuel des collaborateurs qui souffrent ou ont souffert de problèmes de stress) :

- Poursuite du coaching externe
- Mis en place de hotlines d'urgence (ou équivalent).

Ces actions ont été mises en œuvre dans les six entités principales du groupe. Elles ont été également adaptées dans les autres entités plus petites. Des plans d'actions locaux sont en cours d'élaboration pour 2011 afin de répondre aux résultats des enquêtes diligentées en 2010.

#### **15. Quel est le rapport entre le salaire moyen des hommes et celui des femmes dans votre groupe bancaire ?**

Les données ne sont pas consolidées au niveau du groupe.

En ce qui concerne la France, pour la principale entité du groupe (Dexia Crédit Local), les données sont les suivantes pour 2010 :

- Salaire moyen annuel homme : 66 927 EUR
- Salaire moyen annuel femme : 51 692 EUR.

Par ailleurs, un accord collectif sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été signé en 2008. Cet accord prévoit, parmi d'autres dispositions, un système de correction des éventuels écarts non justifiés de rémunération entre les femmes et les hommes. A cette fin, un examen des rémunérations est réalisé chaque année par la Direction des Ressources Humaines en collaboration avec le management, afin que des actions correctrices puissent être engagées.

A l'issue de la dernière Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) qui s'est tenue début 2011, la Direction a également adopté une enveloppe spécifique qui sera consacrée au rattrapage d'éventuels écarts.

## **16. Quelle est la rémunération annuelle moyenne des dix personnes les mieux payées de votre groupe bancaire ?**

En 2010, la rémunération de l'ensemble des membres du comité de direction au niveau du groupe s'élève à :

- Rémunération fixe : 2 980 000 EUR
- Rémunération variable : 1 154 000 EUR

Davantage de précisions concernant les rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité de direction sont disponibles dans le rapport annuel 2010 du groupe Dexia (pages 43 à 48).

## **17. Votre groupe bancaire publie-t-il la liste des grands projets qu'il finance ?**

Dexia ne publie pas la liste des grands projets qu'il finance.

## **18. Votre groupe bancaire finance-t-il des projets écologiquement controversés (centrales nucléaires ou thermiques, grands barrages, mines...), du type de ceux pointés par les Amis de la Terre ?**

Dexia concentre principalement son activité de financement de projet sur le secteur de l'énergie, en particulier la production d'électricité d'origine renouvelable, et sur le secteur des infrastructures. Nous finançons en outre des projets dans le domaine de la gestion de l'environnement (eau, déchets) et des télécommunications.

Les financements de projets de Dexia dans le secteur de l'énergie sont encadrés par ses lignes directrices sur le financement du secteur de l'énergie adoptées en 2008 et consultables sur son site Internet :

[http://www.dexia.com/FR/nos\\_engagements/developpement\\_durable/Documents/Energy\\_sector\\_guidelines\\_FR.pdf](http://www.dexia.com/FR/nos_engagements/developpement_durable/Documents/Energy_sector_guidelines_FR.pdf) .

En outre, Dexia ne finance pas de projets dans les secteurs de la chimie, de la pêche, de la sylviculture et dans le secteur minier.

## **19. Votre groupe bancaire a-t-il adopté des politiques encadrant ses financements et investissements dans tous les secteurs à risques (énergies fossiles, grands barrages, nucléaire, industries extractives**

## **agrocarburants...) mais aussi transversales (climat, biodiversité, droits humains...) ? Si oui, lesquelles ?**

Dexia a développé depuis de nombreuses années des politiques sectorielles spécifiques, encadrant ses pratiques dans les secteurs dans lesquels il est actif et qui présentent les risques environnementaux et sociaux les plus importants.

Dexia concentre en effet principalement son activité de financement de projet sur le secteur de l'énergie, en particulier la production d'électricité d'origine renouvelable, et sur le secteur des infrastructures. Dexia finance en outre des projets dans le domaine de la gestion de l'environnement (eau, déchets) et des télécommunications. Dexia ne finance pas de projets dans les secteurs à risques que sont la chimie, de la pêche, de la sylviculture et dans le secteur minier.

Lancée en 2004, la politique en matière de financement du secteur de l'armement s'applique à l'ensemble des métiers et entités du groupe. Elle est construite autour de deux engagements :

- l'exclusion de toutes les activités de banque et d'assurance du groupe des entreprises dont l'implication dans la fabrication, la vente, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel, de bombes à sous-munitions ou d'armes à uranium appauvri est certaine et reconnue ;
- des lignes directrices spécifiques adaptées à chacun de nos métiers : financement de projets, financement corporate, gestion de fonds et participations.

En outre, Dexia a défini depuis 2008 des lignes directrices en matière de financement du secteur de l'énergie. Applicables à ses activités de financement dès lors que l'usage des fonds est connu et lié à un projet particulier, elles couvrent les secteurs suivants : pétrole et gaz, biocarburants, transformation des combustibles fossiles et production d'électricité d'origine thermique, nucléaire et renouvelable – y compris d'origine hydroélectrique.

Le texte complet de la politique armement et des lignes directrices sur le financement du secteur de l'énergie est disponible sur le site Internet du groupe :

[http://www.dexia.com/FR/nos\\_engagements/developpement\\_durable/Documents/Energy\\_sector\\_guidelines\\_FR.pdf](http://www.dexia.com/FR/nos_engagements/developpement_durable/Documents/Energy_sector_guidelines_FR.pdf) .

## **20. Quel est le montant des émissions de gaz à effet de serre induites par les financements et investissements de groupe bancaire ? Que faites-vous pour réduire cet impact climatique ?**

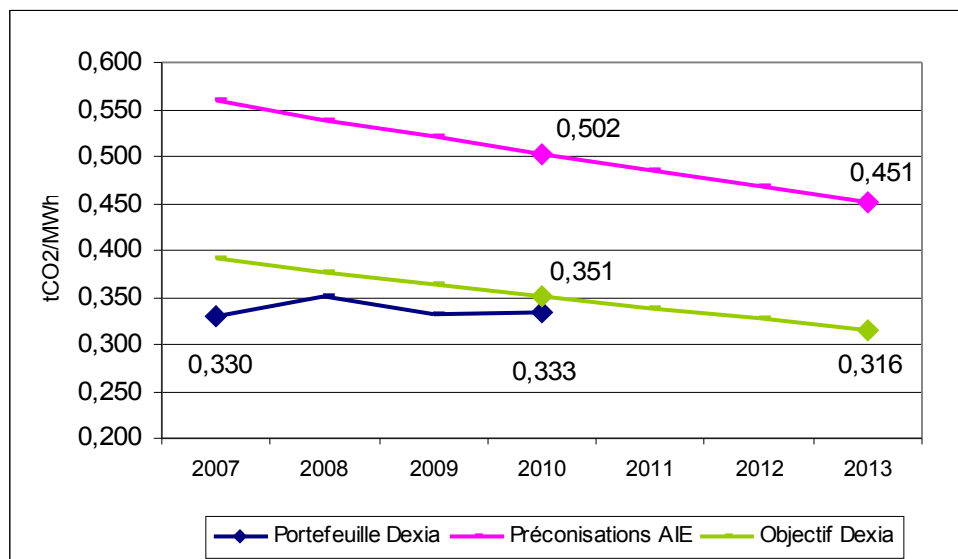
Dans le cadre de ses lignes directrices énergie adoptées en 2008, Dexia est la première banque au monde à s'être dotée d'un objectif quantitatif visant à limiter l'empreinte carbone de son portefeuille de projets en matière de production d'électricité ou de chaleur. Dexia s'engage ainsi à ce que l'intensité carbone de ce portefeuille soit de 30 % inférieure aux préconisations de l'Agence internationale de l'énergie<sup>1</sup> en matière d'intensité carbone de la production d'énergie mondiale, dans

<sup>1</sup> Valeurs établies sur la base du rapport World Energy Outlook 2007 de l'AIE.



l'optique d'une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre à un maximum de 450 ppm afin de limiter le réchauffement atmosphérique.

En 2010, l'intensité carbone du portefeuille de projets de production d'électricité de Dexia s'élève à 0,333 tCO<sub>2</sub>/MWh.



Intensité carbone du portefeuille de projets de production d'électricité

## **21. Quelle est la part du financement des énergies renouvelables dans le total des financements du secteur énergétique de votre groupe bancaire ?**

Au 31 décembre 2010, les engagements de Dexia dans des projets de production d'électricité d'origine renouvelable représentent 35% des engagements du groupe dans les financements de projets dans le secteur de l'énergie.

## **22. Votre groupe bancaire informe-t-il ses clients des risques financiers et de l'impact social et environnemental de ses produits, comme proposé par la méthodologie développée par l'ATEPF (Association pour la Transparence et l'Étiquetage des Produits Financiers) ?**

En Belgique, Dexia Banque a lancé en juin 2010 une nouvelle approche d'investissement qui place l'investisseur au cœur du processus, tout en satisfaisant évidemment aux exigences du législateur (réglementation MiFID entre autres). Quatre portraits d'investisseur ont été définis en fonction du degré d'appétit au risque en ce qui concerne le capital et le rendement. À chaque produit de placement est associé l'un de ces portraits. Nos clients identifient ainsi aisément les produits susceptibles de correspondre à leur propre appétit du risque, et une offre sur mesure peut leur être proposée en fonction de leurs objectifs et de leur horizon de placement. En outre, au sein des agences, nous évaluons expressément les connaissances du client et son expérience du type de produit envisagé avant qu'il ne procède à l'achat.

En France, Dexia Crédit Local a été la première banque à prendre des engagements en matière de commercialisation des crédits structurés, avant même la signature de la charte de bonne conduite entre les collectivités locales et les banques, dite Charte Gissler, et elle est même allée au delà, en publiant dans son rapport annuel dès 2009 un état des lieux précis des encours de ses clients.

Conformément à nos engagements, nous avons transmis par courrier à l'ensemble de nos clients en mars 2010 la valorisation des prêts Dexia Finance classés B à E selon la Charte Gissler ainsi que des prêts hors Charte Gissler, soit la valorisation d'environ 5 500 prêts pour 2 800 clients. Par ailleurs, nous avons établi un modèle de cartographie des encours permettant de faire pour chaque client une photographie de son encours avec, pour chaque prêt, la classification associée, fonction de l'indexation et du niveau de structure, telle que définie dans la Charte Gissler.

Cependant, Dexia ne s'appuie pas sur une méthodologie d'étiquetage du type de celle développée par l'ATEPF pour afficher une évaluation de l'impact environnemental et/ou social des produits qu'elle propose.

### **23. Comment associez-vous les parties prenantes extérieures (syndicats professionnels et de salariés, associations de défense des plus démunis, de défense de l'environnement...) à la définition de votre politique de crédit ?**

Dexia Crédit Local a demandé fin 2009 à une commission d'experts indépendants de procéder à une revue générale de ses règles de commercialisation des crédits structurés. Présidée par Michel Bouvard, député de Savoie et vice-président de la Commission des finances à l'Assemblée nationale, elle s'est assurée que la conception, la commercialisation et le suivi des encours de crédits structurés sont correctement encadrés par Dexia. Dans ses conclusions, elle juge notamment utile et innovant que Dexia Crédit Local ait décidé d'appliquer les règles de la Charte Gissler, non seulement aux collectivités locales, mais aussi aux hôpitaux et aux organismes de logement social. Soulignant la nécessité de veiller en permanence à la qualité et la transparence de l'information transmise aux clients, elle considère que la modification de l'appellation des produits par référence au format de structuration est une avancée réelle en termes de clarté, tout comme le fait d'introduire systématiquement une offre non structurée quand bien même le client n'en ferait pas la demande.

Afin d'agir au mieux dans l'intérêt de nos clients, les engagements ainsi pris en matière de commercialisation des crédits structurés ont été déclinés en règles opérationnelles. Il en découle des principes internes reposant sur la bonne connaissance des clients, la diversification et la réduction de la complexité des encours, en fonction des situations et des besoins de chacun d'eux. Les comités internes dédiés et leurs règles de gouvernance ont été revus afin d'encadrer au mieux ces principes et de veiller à leur bonne application.